

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Chalon-sur-Saône, le 25 septembre 2025

Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Grand Chalon : le public est invité à participer

Du **26 septembre à 9h au 27 octobre à 17h**, le Grand Chalon met à disposition du public la deuxième modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) initialement adapté en 2022. Ce document stratégique fixe les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement pour l'ensemble des **51 communes du territoire**.

Le PLUi est un document évolutif, régulièrement actualisé pour intégrer les nouveaux enjeux et s'adapter aux réalités locales. Chaque modification fait l'objet d'une information et d'une association du public. Ces ajustements visent à conforter le rôle du PLUi comme un outil équilibré, conciliant le développement du territoire et la préservation de la qualité de vie.

Selon les thématiques traitées, les évolutions portent à la fois sur l'ensemble du territoire, sur le zonage de 12 communes, et sur des projets d'aménagement sectoriels (OAP) concernant 2 communes.

Comment participer ?

Pendant toute la durée de la mise à disposition, chacun peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- **Sur place** : un exemplaire papier du dossier, et un registre papier sur lequel des observations pourront être déposées, seront tenus à la disposition du public à la Direction de l'Urbanisme du Grand Chalon, située 7 rue Georges Mauge à Chalon-sur-Saône, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- **En ligne** : un exemplaire numérique, et un registre dématérialisé sur lequel des observations pourront être déposées, seront mis à disposition du public sur le site internet du Grand Chalon, rubrique Urbanisme : <https://www.legrandchalon.fr/competences/urbanisme/> ;
- **Par courrier** : les observations pourront être transmises par courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Président du Grand Chalon, Consultation MS2 – PLUi, 23 avenue Georges Pompidou, CS 90246, 71106 Chalon-sur-Saône Cedex.

Contact presse : Marie SIMON – marie.simon@legrandchalon.fr – 03 85 90 96 08 – 06 68 14 21 52

A propos de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon

1ère Agglomération de Saône-et-Loire, le Grand Chalon compte 51 communes et 118 000 habitants. Stratégiquement positionné en France et en Europe au cœur d'un réseau routier (A6, Route Centre Europe Atlantique-RCEA), fluvial et ferroviaire de premier plan, accessible en TGV et LGV, le Grand Chalon occupe une situation géographique privilégiée. Mobilisé pour le développement économique du territoire, le Grand Chalon porte un positionnement volontariste pour « l'Industrie du Futur » et fait vivre ses labels « Territoires d'Industrie » et « Sites Industriels Clés en Main ». Territoire de projets reconnu pour la qualité de vie de ses habitants, Le Grand Chalon agit avec ambition en matière d'économie, transition écologique, petite enfance et enseignement supérieur, mais aussi sports, culture et tourisme.